

N°DELB-20240039

Date de la convocation : 28 mai 2024

Publication sur le site internet le : 7 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 24 Votants : 37 Absents : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE LUNDI TROIS JUIN, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, LAPORTERIE Huguette, LEJEUNE Alain, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima
PAVILLY	CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON Janine, PREVOST Francis
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LERMECHAIN Thierry, Maire, LINDENMANN Anne
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. ALLARD qui a donné pouvoir à Mme CATTEAU, Mme BEASSE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. COTTON qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. DESILLE qui a donné pouvoir à Mme BALZAC, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. LEMERCIER, LE BOUETTE Maryse, Mme SOWYK qui a donné pouvoir à M. LEJEUNE, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. TIERCE qui a donné pouvoir à M. LERMECHAIN, M. AMIOT qui a donné pouvoir à M. BULARD, M. DA SILVA, M. LEFAUX qui a donné pouvoir à M. DODELIN, Mme LEMONNIER qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme MULET qui a donné pouvoir à Mme CRESSON, M. TOCQUEVILLE qui a donné pouvoir à M. GRESSENT

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : Direction Générale des Services – Election d'un Vice-Président du Conseil communautaire de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

Suite à la démission de M. Patrice FROMENTIN, Vice-Président en charge des solidarités et affaires sociales, rendue effective le 22 avril 2024, acceptée par le Préfet de Seine-Maritime, le Conseil Communautaire est amené à procéder à l'élection d'une nouvelle Vice-Présidence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil communautaire adopté par la délibération n°03/2020 du 10 septembre 2020 ;

Considérant la démission de M. Patrice FROMENTIN de son mandat de Vice-Président en charge des solidarités et affaires sociales;

Considérant que le Conseil Communautaire est incomplet et qu'il peut être pourvu à l'élection d'un nouveau, d'une nouvelle Vice-Président.e ;

Considérant que le Conseil Communautaire peut décider que le ou la Vice-Président.e occupant le même rang qui était occupé précédemment par M. Patrice FROMENTIN, 5^{ème} Vice-Président.e Solidarités et affaires sociales;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents doivent être élus au scrutin uninominal, au scrutin secret et à la majorité absolue, en application des dispositions prévues aux articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Considérant qu'un poste de Vice-Président est vacant ;

Le Conseil communautaire décide avec 35 voix POUR et 2 votes blancs d'élire le/la cinquième Vice-Président.e et le cas échéant d'être membre du Bureau de la Communauté de communes Caux-Austreberthe et de le/la déclarer installé.e.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.